

Les dépenses brutes d'allocation et d'insertion liées au revenu de solidarité active (RSA) et au revenu de solidarité (RSO) s'élèvent à 12,2 milliards en 2020. Parmi elles, 92 % sont consacrées au versement des allocations. Les dépenses totales augmentent de 6,9 % en euros courants en un an. Cette forte hausse s'explique notamment par l'augmentation du nombre d'allocataires consécutive à la crise sanitaire et sociale. Leur répartition est très hétérogène sur le territoire français, en raison des fortes disparités géographiques du nombre d'allocataires.

Avant compensation par l'État, l'ensemble des dépenses brutes¹ d'allocation et d'insertion liées au revenu de solidarité active (RSA)² et au revenu de solidarité (RSO) constituent 30 % des dépenses sociales brutes des départements³.

Les dépenses liées au RSA et au RSO augmentent fortement en 2020

En 2020, les dépenses brutes d'allocation et d'insertion liées au RSA et au RSO s'élèvent à 12,2 milliards d'euros (tableau 1). Elles augmentent de 0,6 % en un an en euros courants. Cependant, en excluant la Guyane et La Réunion du champ d'observation, territoires dans lesquels le financement du RSA et du RSO a été recentralisé en 2019 et 2020, la croissance est de 6,9 % en euros courants et de 6,4 % en euros constants, c'est-à-dire en tenant compte de l'inflation⁴. Le versement des allocations du RSA et du RSO représente 92 % de ces dépenses, soit 11,2 milliards d'euros. En un an, ce montant progresse de +7,5 % en euros courants (+7,0 % en euros constants), hors Guyane et La Réunion, un rythme plus soutenu que celui

observé au cours des années précédentes (+1,9 % en moyenne par an en euros courants [0,9 % en euros constants], entre 2015 et 2019, sur le même champ). Cette forte croissance s'explique avant tout par la hausse de 4,2 % du nombre d'allocataires⁵ entre 2019 et 2020, du fait de la crise sanitaire liée au Covid-19 (voir fiche 33) ; et par la revalorisation annuelle du montant forfaitaire de l'allocation intervenue en avril 2020 (+0,9 % en euros courants, +0,4 % en euros constants).

Une part stable des dépenses dédiées à l'insertion

À l'inverse des dépenses d'allocations, les dépenses d'insertion – c'est-à-dire toutes les dépenses autres que celles liées au versement des allocations, qu'elles soient liées ou non aux contrats d'insertion – ont eu tendance à diminuer entre 2009 et 2018 (-3,7 % en moyenne par an en euros courants, -2,6 % en euros constants). Elles sont quasiment stables entre 2019 et 2020 (+0,1 % en euros courants), après avoir augmenté de 2,5 % entre 2018 et 2019. La hausse observée

1. Les dépenses brutes sont les dépenses avant déduction des recouvrements d'autres collectivités et des remboursements de participations ou de prestations.

2. Un reliquat de dépenses associées au revenu minimum d'insertion (RMI) subsiste parmi ces dépenses.

3. Les autres dépenses brutes d'aide sociale se répartissent en quatre postes principaux : l'aide sociale aux personnes handicapées (21 %), l'aide sociale à l'enfance (21 %), l'aide sociale aux personnes âgées (19 %) et les dépenses de personnel – à l'exception de celles liées aux assistants familiaux ainsi qu'au RMI et au RSA quand elles sont identifiées – des services communs et d'autres interventions sociales (9 %).

4. Les évolutions en euros constants sont déflatées de l'indice général des prix à la consommation de l'ensemble des ménages de la France entière. En 2020, cet indice a augmenté de 0,5 % en moyenne annuelle.

5. Le nombre moyen d'allocataires est calculé ici comme la moyenne des nombres d'allocataires au 31 décembre de l'année et au 31 décembre de l'année précédente. Mais il s'agit d'une approximation qui, compte tenu du profil spécifique de l'évolution du nombre de bénéficiaires du RSA sous l'effet de la crise sanitaire (augmentation au printemps et à l'été, puis repli durant l'automne), minore un peu le taux de croissance effectif.

en 2019, à l'ampleur inédite depuis 2009, pourrait en partie s'expliquer par un effet de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté qui, parmi ses différents objectifs, vise le renforcement de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA par les départements. S'établissant à 17,3 % en 2009, la part des dépenses d'insertion dans les dépenses totales liées au RSA et au RSO a également continuellement baissé jusqu'en 2018 pour y atteindre 8,0 %. Cette proportion est stable depuis ; elle est de 8,2 % en 2020 comme en 2019.

Ces dépenses comprennent des dépenses de personnel du département, des participations et des subventions dans le cadre, notamment, de la mission des départements d'accompagnement social et socioprofessionnel des personnes éloignées de l'emploi, ainsi que le financement partiel des contrats aidés et les subventions et participations à des structures d'insertion par l'activité économique (IAE) pour les bénéficiaires du RSA. Ces dépenses d'insertion, hors allocations, s'élèvent à 1,0 milliard d'euros en 2020. Parmi elles, 849 millions d'euros

Tableau 1 Dépenses totales d'allocation et d'insertion liées au RSA et au RSO, de 2009 à 2020

	2009	2013	2015	2017	2019	2020	Évolution annuelle moyenne 2009-2019 (en %)	Évolution 2019-2020 (en %)
Total des dépenses brutes	7 883	10 029	11 468	11 825	12 165	12 240	4,4	0,6
Total des dépenses brutes, hors Guyane et La Réunion	7 361	9 341	10 700	11 036	11 422	12 212	4,5	6,9
Dépenses d'allocation du RSA, du RSO et du RMI	6 523	8 924	10 414	10 809	11 168	11 242	5,5	0,7
Dépenses d'insertion, dont :	1 360	1 105	1 053	1 016	997	998	-3,1	0,1
Dépenses de contrats uniques d'insertion (CUI)	-	234	227	220	153	145	-	-5,1
Dépenses d'insertion du RSA, hors CUI	261	836	805	772	838	849	12,4	1,4
Autres dépenses d'insertion (y compris anciens dispositifs liés au RMI)	1 099	35	21	24	6	4	-40,3	-38,8
Part des dépenses d'insertion dans le total des dépenses (en %)	17,3	11,0	9,2	8,6	8,2	8,2	-7,2	-0,5
Dépenses mensuelles moyennes par allocataire (en euros)	500	480	500	520	530	510	0,6	-3,8
Dépenses mensuelles moyennes par allocataire (en euros), hors Guyane et La Réunion	500	480	500	520	530	550	0,6	3,8

RSA : revenu de solidarité active ; RSO : revenu de solidarité ; RMI : revenu minimum d'insertion ; CUI : contrat unique d'insertion.

Note > La dépense mensuelle moyenne par allocataire est calculée en rapportant le montant total des dépenses d'allocation et d'insertion liées au RSA et au RSO pour l'année au nombre moyen d'allocataires (du RMI avant la fin du dispositif, du RSA et du RSO), puis en divisant ce ratio par douze. Le nombre moyen d'allocataires est calculé comme la moyenne des nombres d'allocataires au 31 décembre de l'année et au 31 décembre de l'année précédente.

À partir de 2019, le financement du RSA a été recentralisé, par l'État, pour la collectivité territoriale unique de Guyane. En 2020, il l'est également pour La Réunion, ainsi que celui du RSO en Guyane et à La Réunion.

Lecture > En lien avec le RMI, le RSA et le RSO, les départements ont dépensé 7,883 milliards d'euros courants en 2009 et 12,240 milliards d'euros en 2020.

Champ > France métropolitaine et DROM, hors Mayotte.

Sources > DREES, enquête Aide sociale ; CNAF ; MSA.

sont alloués à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, 145 millions au financement des contrats uniques d'insertion (CUI) des bénéficiaires du RSA et, enfin, 4 millions à d'autres dépenses d'insertion (encore liées aux anciens dispositifs RMI, CI-RMA ou contrats d'avenir, par exemple).

Des disparités départementales marquées

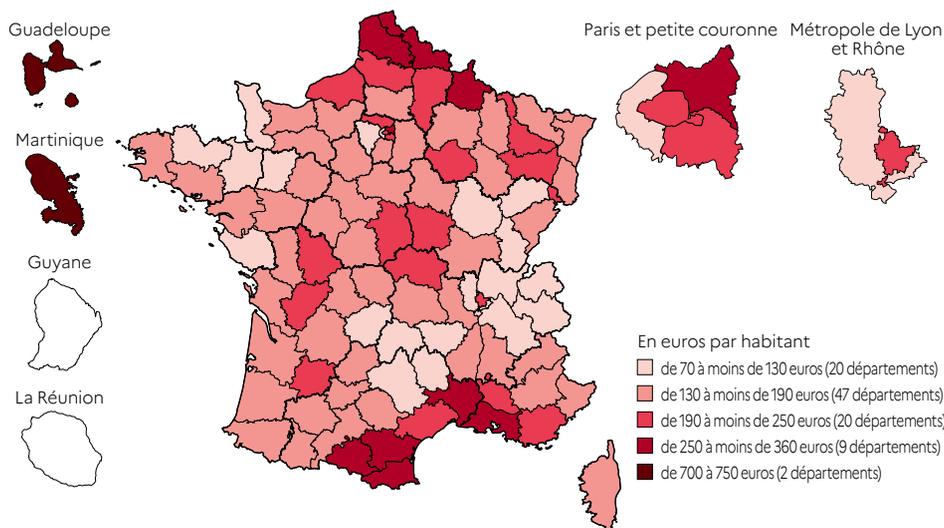
La répartition sur le territoire des dépenses totales liées au RSA et au RSO, rapportées à la population de chaque département, est hétérogène (carte 1). En 2020, les dépenses brutes d'insertion et d'allocation du RSA et du RSO par habitant varient en effet du simple au quintuple selon les départements de France métropolitaine. De plus, les montants observés dans les

collectivités territoriales de Martinique et de Guadeloupe sont les plus élevés, égaux ou supérieurs à 700 euros par an et par habitant.

Près de la moitié des départements dépensent entre 130 et moins de 190 euros par habitant, restant ainsi relativement proches (entre environ 80 % et 120 %) de la dépense médiane⁶ annuelle, qui se situe à 160 euros par habitant. En revanche, les dépenses sont très variables dans l'autre moitié des collectivités. Une sur cinq a une dépense par habitant inférieure à 130 euros et, à l'opposé, autant ont une dépense variant entre 190 et 240 euros. Enfin, 9 départements ont une dépense comprise entre 250 et 350 euros, soit entre 155 % et 225 % de la dépense médiane.

Ces disparités reflètent essentiellement des écarts de nombre d'allocataires entre les départements. En effet, le taux d'allocataires du RSA

Carte 1 Les dépenses annuelles départementales liées au RSA et au RSO par habitant, en 2020



Note > Au niveau national, la dépense annuelle brute d'insertion et d'allocation liée au RSA et au RSO est de 180 euros par habitant en 2020. La médiane, c'est-à-dire, la valeur au-dessous de laquelle se situent la moitié des départements, est égale à 160 euros par habitant. À partir de 2019, le financement du revenu de solidarité active (RSA) a été recentralisé, par l'État, pour la collectivité territoriale unique de Guyane. En 2020, il l'est également pour La Réunion, ainsi que celui du revenu de solidarité (RSO) en Guyane et à La Réunion.

Champ > France métropolitaine, Guadeloupe et Martinique.

Sources > DREES, enquête Aide sociale ; Insee, estimations provisoires de population au 1^{er} janvier 2021 (résultats arrêtés fin 2021) ; ISD n° F101.

6. La médiane est la valeur au-dessous de laquelle se situent la moitié des départements.

et du RSO au sein des populations départementales des 15 à 69 ans varie de 1,8 % à 16,9 %, au 31 décembre 2020 (voir fiche 33) et le niveau de la dépense du RSA et du RSO par habitant augmente comme ce taux⁷. Les disparités des dépenses rapportées au nombre moyen d'allocataires sont en revanche moindres dans ce secteur de l'aide sociale, et ce, en raison de l'existence de barèmes nationaux fixant à la fois les montants et les conditions d'attribution. Ainsi, le rapport interdécile⁸ n'est que de 1,1 pour les dépenses

mensuelles moyennes par allocataire, contre 2,4 pour les dépenses moyennes par habitant et 2,4 pour la proportion d'allocataires dans la population (tableau 2).

À l'inverse, les disparités départementales de dépenses d'insertion (hors versement des prestations) par allocataire, comme celles de la part des dépenses d'insertion dans les dépenses totales liées au RSA et au RSO, sont élevées. Elles se traduisent, respectivement, par un rapport interdécile de 2,7 et 2,6. ■

Tableau 2 Disparités départementales de la proportion d'allocataires du RSA et du RSO et des dépenses mensuelles moyennes par allocataire, en 2020

	Proportion d'allocataires parmi la population âgée de 15 à 69 ans (en %)	Dépenses annuelles brutes d'allocation et d'insertion par habitant (en euros)	Dépenses mensuelles brutes d'allocation et d'insertion par allocataire (en euros)	Dépenses mensuelles brutes d'insertion par allocataire (en euros)	Part des dépenses d'insertion dans le total des dépenses (en %)
1 ^{er} décile	2,6	108	528	28	5,1
1 ^{er} quartile	3,2	132	535	33	6,1
Médiane	3,9	162	547	42	7,8
3 ^e quartile	4,8	202	562	57	10,2
9 ^e décile	6,2	256	577	74	13,3
Rapport interdécile	2,4	2,4	1,1	2,7	2,6
Max/Min	9,4	10,7	1,3	9,8	8,0

Notes > La médiane, les 1^{er} et 3^e quartiles, les 1^{er} et 9^e déciles sont des valeurs qui partagent en deux les observations d'une variable rangée en ordre croissant. La médiane est la valeur au-dessous de laquelle se situent la moitié des départements. Le 1^{er} quartile (respectivement le 3^e quartile) est la valeur au-dessous de laquelle se situent 25 % des départements (respectivement 75 % des départements).

Excepté la première colonne, tous les indicateurs de distribution et de dispersion ont été calculés en écartant la collectivité territoriale unique de Guyane et le département de La Réunion pour lesquels le financement du RSA et du RSO a été recentralisé par l'État.

Lecture > La dépense mensuelle moyenne d'allocation et d'insertion liée au RSA et au RSO est inférieure à 535 euros par allocataire dans 25 % des départements.

Champ > France métropolitaine et DROM, hors Mayotte.

Sources > DREES, enquête Aide sociale ; CNAF ; MSA ; Insee, estimations provisoires de population au 1^{er} janvier 2021 (résultats arrêtés fin 2021).

> Pour en savoir plus

> Des données sur les dépenses départementales d'insertion sont disponibles dans l'Open Data de la DREES.

7. Plus précisément, le taux de corrélation entre le taux d'allocataires du RSA et du RSO et la dépense du RSA et du RSO par habitant est de 0,99.

8. Le 1^{er} décile est la valeur au-dessous de laquelle se situent 10 % des départements. Le 9^e décile est la valeur au-dessous de laquelle se situent 90 % des départements. Le rapport interdécile est le rapport entre la valeur du 9^e décile et celle du 1^{er} décile.